



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>25637</b>	De <b>Mme Stéphanie Kerbarh</b> ( La République en Marche - Seine-Maritime )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique et solidaire		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> >État	<b>Tête d'analyse</b> >Processus de consultation du public	<b>Analyse</b> > Processus de consultation du public.
Question publiée au JO le : <b>31/12/2019</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>20/10/2020</b> Date de renouvellement : <b>26/01/2021</b> Date de renouvellement : <b>18/05/2021</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Stéphanie Kerbarh appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur les améliorations possibles du processus de consultation du public. En effet, la Commission nationale du débat public a émis le 19 décembre 2019 un avis sur les consultations en ligne, qui porte notamment plusieurs recommandations sur l'information du public et la reddition des comptes. Ainsi, elle souhaiterait connaître les évolutions qu'elle portera sur le processus de consultation du public suite à l'avis de la Commission nationale du débat public.